

SPOU INFO

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL



mot de la présidente //

Moi, j'appuie l'UQAM, et je le dis...

// MICHÈLE NEVERT

Une semaine après le lancement de la pétition d'appui à l'UQAM, près de 5 000 personnes ont déjà apposé leur signature pour affirmer leur soutien à notre Université.

Cette ferveur qui se manifeste par l'empressement de la réponse se heurte toutefois à une autre réalité qui engendre, pour sa part, quelques interrogations. Comment est-il possible en effet que certains d'entre nous résistent à l'évidente nécessité de participer à ce vaste mouvement de soutien? Certes, chacun a le droit de refuser ou de reporter à plus tard (mais pourquoi donc?!) l'inscription de son nom sur un tel document. (On lui accordera sans difficulté aussi celui de ne pas prêter attention ou de ne pas repérer les affiches sur les babillards ou les papiers bleus distribués dans les salles de cours, et même de ne pas lire certains courriels.)

Il est possible, à ce propos, que quelques-uns doutent d'emblée de l'impact de ces innombrables listes chargées de défendre des causes d'autant plus nombreuses que les gouvernements (et le nôtre, en particulier) attendent que la colère de leurs électeurs se manifeste bruyamment avant de daigner prendre en compte leur avis.

Car ce sont bien des électeurs que le gouvernement voit derrière chaque signature, et des électeurs qui, en l'occurrence, se retourneront contre lui, s'il s'obstine à ne rien vouloir entendre. Aussi, et puisque la ministre Courchesne persiste à faire la sourde oreille, nous recueillerons et additionnerons chaque voix qui s'élève pour protéger la mission de l'UQAM et son développement. ► p.2

262
février 2008

SOMMAIRE //

- MOT DE LA PRÉSIDENTE – MOI, J'APPUIE L'UQAM, ET JE LE DIS... michèle nevert -1
- ARRIVÉES ET DÉPARTS -2
- L'ABOLITION DES DIRECTIONS DE PROGRAMMES N'EST PAS UNE ÉCONOMIE jean-christian pleau -3
- UNE SOLUTION QUI N'EN EST PAS UNE – FUSIONNER LES TROIS CYCLES, ET QUOI D'AUTRE? mathieu boisvert et guy ménard -4
- ENFIN LE MELS DÉMYSTIFIÉ! lucie lamontagne -6

MOI,
j'appuie
l'UQAM !

(www.jappuieluqam.org)



mot de la présidente //

L'assourdissante et joyeuse cohue qui résulte de tous ces noms qui s'accumulent ainsi, inexorablement, sur le site intersyndical, pourrait déranger, du moins on le présume, ceux et celles dont le combat se décline habituellement au singulier ou que fait fuir l'appellation même de syndicat. Mais par-dessus tout, l'inexplicable, pour ne pas dire l'inacceptable, silence de certains à l'endroit de la pétition, poserait, s'il devait se poursuivre, la question de l'existence possible d'un mouvement de solidarité à sens unique.

Le « pouvoir », à l'UQAM, a souvent fait appel à la solidarité de la « communauté », mais puisque, par cette pétition, c'est la « base » qui se mobilise, serait-ce parce qu'ils se voient déjà en haut de l'affiche d'une UQAM « redressée » que certains se tiennent encore éloignés d'un document volontairement construit sur le poids du nombre?

Quelles que soient les réticences, si j'appuie l'UQAM aujourd'hui, je le dis et je signe! □

BULLETIN DE LIAISON DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM
BUREAU A-R050
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014
COURRIEL : spuq@uqam.ca

SITE INTERNET :
<http://www.spuq.uqam.ca>

ONT COLLABORÉ A CE NUMÉRO//
Mathieu Boisvert
Lucie Lamontagne
Guy Ménard
Michèle Nevert
Jean-Christian Pleau

ARRIVÉES // Bienvenue aux collègues qui ont joint l'UQAM

Le Comité exécutif souhaite la plus cordiale bienvenue à ces trois collègues qui se sont joints au corps professoral de l'UQAM à mi-année.

Professeures, professeurs réguliers

| | |
|-------------------------------------|-------------------|
| Informatique | Dominic Deslandes |
| Organisation et ressources humaines | Pascale Denis |
| Sciences juridiques | Rachel Cox |

DÉPARTS // Merci de votre dévouement à l'UQAM

Le Comité exécutif salue les collègues dont les noms suivent, qui ont quitté l'UQAM. Il les remercie pour les services rendus à l'Université et leur souhaite une excellente retraite ou une fructueuse nouvelle carrière.

Départs à la retraite (ou démission)

| | | | |
|-----------------------------|--------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| Arts visuels et médiatiques | Chantal Du Pont | Organisation et ressources humaines | Michel Grant |
| Éducation et pédagogie | Marie-Lise Brunel | | Irène Lépine |
| Histoire | Jean-Claude Robert | Psychologie | Henri Cohen Daniel Fortin |
| Histoire de l'art | Françoise Le Gris | Mathématiques | Mélanie Tremblay (dém.) |
| Informatique | Hadj Benyahia | Science politique | André Laliberté (dém.) |
| | | Stratégie des affaires | Jacques Picard |

CONSEIL SYNDICAL

JEUDI 6 MARS

12 h 30

SALLE À CONFIRMER



L'abolition des directions de programmes n'est pas une économie

// JEAN-CHRISTIAN PLEAU, Département d'études littéraires

Notre collègue François Richer a récemment fait circuler au sein de l'UQAM une proposition visant à rationaliser les dépenses consacrées à l'administration en abolissant les fonctions de directeurs de programmes. Les tâches actuellement effectuées par ces derniers seraient pour l'essentiel confiées à des agents d'administration œuvrant au niveau des facultés; les autres tâches (celles qui exigent absolument une expertise professorale) seraient réparties sous forme de mandats restreints entre une équipe de professeurs. L'un des objectifs implicites de cette proposition semble être de libérer les professeurs d'un fardeau administratif perçu comme étranger à leur mission première. Toutefois, la justification première est économique : il s'agit d'abord de récupérer la plus grande partie des sommes versées sous forme de dégrèvements aux directeurs de programmes.

En tant que directeur de l'une des grosses unités de programmes de l'UQAM, je serais a priori sympathique à toute proposition visant à rationaliser ou alléger les tâches administratives liées aux directions académiques. Mais à mon avis, les stratégies évoquées par M. Richer ne constituent pas une réponse à nos problèmes. J'y vois surtout une décision de supprimer les derniers vestiges des anciens modules. On peut être pour ou contre, mais en soi, cela ne permet pas d'économiser de l'argent. Cela implique seulement des déplacements de responsabilité.

L'un des postulats implicites les plus contestables de la proposition de M. Richer, c'est que le suivi pédagogique des étudiants au sein des programmes n'est pas véritablement du ressort des professeurs. M. Richer avance en effet que cette responsabilité, dans la plupart des universités nord-américaines, est confiée à du personnel de soutien. Je

suis un peu surpris de cette généralisation. J'ai passé personnellement quinze ans dans deux universités anglophones, et j'en ai vu fonctionner les rouages de l'intérieur. L'une d'entre elles comptait parmi les plus riches universités privées des États-Unis; l'autre était une grande université d'État en Nouvelle-Zélande, assez comparable à l'UQAM par son sous-financement, sinon plus mal lotie encore. Dans les deux cas, il y avait quelqu'un qu'on appelait « Director of Undergraduate Studies » ou « Undergraduate Adviser », selon le cas. Les responsabilités variaient, ainsi que la définition de la tâche. Certaines fonctions spécialisées de nos directeurs de programme uqamiens pouvaient relever d'un « Academic Dean » ou d'un « Assistant Dean ». Mais toutes ces personnes étaient aussi des enseignants. Dans tous les cas, le suivi pédagogique et la direction académique des programmes étaient considérés comme des tâches essentiellement professorales.

Globalement, je vois en effet deux composantes principales à notre mandat de directeurs de programmes à l'UQAM : la dimension de conseil et de suivi pédagogique d'une part; la dimension exécutive d'autre part. Elles pourraient être séparées, réparties entre plusieurs professeurs, mais rien de tout cela ne permet de faire des économies de dégrèvements. On ne ferait qu'étaler différemment les dégrèvements.

Les assistantes de gestion de programme permettent déjà de rationaliser considérablement le travail, et font en fait la majeure partie de ce que propose M. Richer. Sauf sur des détails insignifiants (signature de certains formulaires, par exemple), on ne pourrait pas leur transférer plus de responsabilités sans modifier considérablement leur statut (et par conséquent leur salaire). À des agents d'administration munis d'une formation universitaire pertinente, on pourrait certes déléguer le dossier des équivalences et reconnaissances d'acquis. Cela se fait déjà

en partie dans certains cas. Mais quel que soit le scénario envisagé, il faudrait conserver des professeurs comme conseillers pédagogiques attirés pour chaque programme; ces conseillers auraient besoin de dégrèvements pour s'acquitter correctement de leur tâche. L'émiettement de cette responsabilité de suivi pédagogique entre plusieurs professeurs, loin de constituer une économie, m'apparaîtrait plutôt comme le contraire d'une rationalisation. Je soupçonne aussi qu'elle aurait un effet néfaste sur la qualité du service apporté aux étudiants.

Si par ailleurs les fonctions exécutives de la direction de programme (commande de cours, comités facultaires, révisions de programmes, fonctions de représentation) étaient transférées aux directions départementales, on ne ferait que rendre plus écrasantes les fonctions de directeur de département – ce qui encore une fois justifierait pour ces derniers des dégrèvements supplémentaires. Quoi qu'il en soit, personne, j'ose le croire, n'envisagerait de confier de tels mandats à des administrateurs choisis en dehors du corps professoral.

En résumé : si je compare avec les autres institutions anglophones que j'ai connues, je trouve que le modèle uqamien actuel est déjà très fortement rationalisé, et qu'il y a peu de tâches que l'on pourrait transférer à des administrateurs de carrière. On pourrait certes modifier nos structures et déplacer les responsabilités, mais sans gagner beaucoup du côté des coûts. La crise actuelle n'est peut-être pas d'ailleurs un moment bien choisi pour entreprendre une révision des structures existantes. Je comprends évidemment que le désir de la haute direction est de réduire les coûts de l'administration. En bout de ligne, cela reviendra toujours à nous demander de faire plus avec moins de ressources, hélas! Si nous devons en venir là, il me semble que cela devra se faire globalement, par la voie de la négociation syndicale. □

Une solution qui n'en est pas une

Fusionner les trois cycles, et quoi d'autre ?

// MATHIEU BOISVERT, Directeur des programmes de 1^{er} cycle en sciences des religions

GUY MÉNARD, Directeur des programmes de cycles supérieurs en sciences des religions,

Un document émanant du Bureau de l'enseignement et des programmes et daté du 18 janvier dernier émet des propositions à l'effet de réorganiser certaines unités de programmes. (Ce document est présenté comme étant « à faire valider par les facultés ». Nous n'avons eu nous-mêmes accès qu'à la section concernant la nôtre, celle des Sciences humaines.) De manière plus précise, ce texte propose notamment de fusionner en une seule unité l'ensemble des programmes de sciences des religions, aux trois cycles. Ce faisant, elle propose également de faire disparaître deux des quatre dégrèvements actuellement prévus par la convention collective SPUQ/UQAM pour la direction des programmes de 1^{er} cycle et de cycles supérieurs (en sciences des religions).

Nous constatons qu'il s'agit là de la seule « économie » ainsi prévue pour la Faculté des sciences humaines – à l'exception d'une proposition d'intégrer deux DESS dans une « unité de programme de cycles supérieurs en géographie » et de faire disparaître les deux dégrèvements jusqu'à maintenant liés à ces deux programmes. Nous ne voulons évidemment pas parler pour nos collègues de géographie, encore que nous n'ayons aucun mal à partager leur déception. Nous ignorons par ailleurs si de « petites » unités de programmes d'autres facultés ont été l'objet d'hypothèses semblables.

Nous ne voulons naturellement pas sous-estimer la lourdeur de la tâche qui incombe aux directions de programmes comptant des effectifs nombreux. C'est avec vigueur, par contre, que nous nous élevons contre la proposition du BEP – dans laquelle nous avons d'ailleurs du mal à reconnaître le leadership éclairé auquel celui-ci nous a habitués. À sa face même, en effet, cette proposition semble fondée sur une vision extrêmement courte des choses, qui ne retient selon toute vraisemblance que la pertinence d'une seule donnée : le nombre d'étudiants inscrits dans les programmes. À

cet égard, nous admettons sans peine que ceux dont nous sommes responsables, en sciences des religions, sont parmi les moins peuplés de l'UQAM. Ce qui ne veut pas dire – entendons-nous bien – que cela constitue, en soi, un « problème » : si nous croyons que la société québécoise a absolument besoin d'universitaires formés aussi bien en sciences des religions qu'en danse ou en géologie, nous savons aussi qu'elle ne peut, d'évidence, en absorber autant que d'infirmières, de psychologues et d'ingénieurs. Mais c'est là, bien sûr, une tout autre histoire.

Pour le moment, nous voulons surtout questionner la logique comptable pour le moins myope qui considère la lourdeur d'une tâche de gestion académique en fonction du seul nombre d'étudiants inscrits. Il y a là une aberration qui ne peut s'expliquer que par une méconnaissance de la réalité des programmes, et notamment de ceux dont les effectifs sont les plus modestes. Mais considérons les choses autrement. Si elle devait se réaliser, cette « fusion » ferait en sorte qu'une seule et même personne aurait à diriger l'ensemble des programmes suivants :

- le baccalauréat avec majeure en sciences des religions;
- le certificat en sciences des religions;
- la concentration « éthique et culture religieuse » du baccalauréat en enseignement secondaire (BES);
- la maîtrise en sciences des religions;
- la maîtrise en sciences des religions avec concentration en études féministes, et avec concentration en études sur la mort;
- le programme court de 2^e cycle en sciences des religions;
- le doctorat en sciences des religions (offert conjointement avec Laval et Concordia).

Plusieurs, au vu d'une telle énumération, se demanderont comment il sera possible à quelqu'un – s'il s'en trouve – non seulement de gérer convenablement l'ensemble de



ces dossiers, mais également, et peut-être surtout, de le faire dans une perspective de *diversification* et avec un souci du *développement* de chacune de ces programmations.

Une telle hypothèse, à vrai dire, paraît bien ne tenir aucun compte de la complexité d'une tâche de gestion qui devrait dorénavant combiner le 1^{er} cycle et les cycles supérieurs, alors qu'elle doit déjà faire face aux arrimages singuliers qui résultent de la gestion de programmes chevauchant des facultés – et des cultures facultaires – différentes. De « gros » programmes, mais qui ont un même cheminement pour toutes leurs cohortes, ignoreront vraisemblablement toujours – prenons cet exemple – le casse-tête d'avoir à préparer des commandes de cours également destinés à des étudiants qui, en raison de leurs stages, ont besoin de cours *intensifs*. De ce fait, d'ailleurs, le comité de programmes de 1^{er} cycle doit en pratique être dédoublé, dans ses réunions mensuelles, pour gérer les aspects qui relèvent spécifiquement de la majeure en sciences des religions et de la concentration « éthique et culture religieuse » du BES. Il serait illusoire de penser que le fait d'y adjoindre dorénavant les programmes de cycles supérieurs permettrait de faire l'économie d'un comité de programme spécifique pour la maîtrise, le doctorat et le programme court de 2^e cycle en sciences des religions, tellement les problématiques, les préoccupations et les enjeux y sont différents. Avec la conséquence que la personne qui deviendrait responsable d'une hypothétique unité de programmes de tous les cycles en sciences des religions devrait fonctionner avec trois comités de programmes et, de ce fait, un nombre de réunions accru d'autant.

Mais venons-en, justement, à cet autre aspect des choses. Ce que la proposition du BEP ne semble pas non plus prendre en compte, ce sont les *autres aspects* liés à la direction de programmes. Une réunion de comité de programme, pour prendre

l'exemple de cette forme d'activité typique de nos pratiques de cogestion uqamiennes, a généralement la même durée – qu'un programme compte 50 ou 500 étudiants... Et la personne qui dirige une « petite » unité doit, à l'instar de ses collègues gestionnaires de plus « gros » programmes, elle aussi participer au conseil académique, au comité des études ou au comité de la recherche de la sa faculté, comme elle doit assumer diverses tâches dont la complexité n'a pratiquement rien à voir, quand on s'arrête à y penser, avec le nombre d'étudiants inscrits : la complexité et la lourdeur d'une opération d'évaluation statutaire de programme de grade, par exemple, sont les mêmes pour tout le monde, quelle que soit la taille des programmes évalués.

Ce que la proposition du BEP semble en outre ignorer, c'est le fait que, dans les « gros » départements, un certain nombre de tâches peuvent plus facilement être réparties entre un plus grand nombre de collègues alors que, dans les « petits », elles échoient la plupart du temps aux directions des programmes. On peut songer ici, pour prendre quelques autres exemples, aussi bien au fait d'être membre de l'exécutif de son département qu'à celui de participer aux opérations récurrentes de classement de candidatures aux bourses d'excellence. Dans ce dernier cas, de plus gros départements délèguent volontiers de jeunes collègues dynamiques en recherche – pour qui il s'agit d'ailleurs là d'une utile initiation aux rouages administratifs de l'UQAM. Les « petits » programmes, eux, n'ont généralement pas cette marge de manœuvre – pour ne pas dire ce *luxe* : ce sont leurs directions qui doivent assumer tous les aspects de la tâche. De toute façon, la plupart de leurs collègues assument eux aussi déjà des tâches administratives, viennent tout juste d'en sortir ou s'y retrouveront bientôt (et souvent de nouveau) à leur tour!

Mais ce que le document du BEP comporte probablement de plus incompréhensible,

c'est ceci : cette proposition vise rien moins qu'à *doubler la lourdeur proprement administrative* de la gestion des programmes en sciences des religions; et cela, au moment même où ces programmes sont présentés par d'autres études du BEP comme manifestant des « faiblesses sévères » au plan de leur « viabilité ». Une telle lecture des choses doit assurément être nuancée, comme l'a fort opportunément fait le rapport de notre faculté, déposé le 21 janvier dernier. Ce rapport, en effet, tenait compte du fait que les programmes de sciences des religions sont en pleine relance – une relance qui se manifeste déjà, au 1^{er} cycle, par des hausses significatives d'effectifs ainsi que par l'une des meilleures moyennes cibles de notre faculté. Les programmes de maîtrise et de doctorat feront pour leur part l'objet d'une évaluation statutaire dès l'an prochain. Tous ces programmes, par conséquent, requièrent d'ores et déjà un surcroît d'énergie et de créativité proactive de la part de leurs responsables; et ce, afin de poursuivre leur projets de développement et d'ouvrir de nouveaux chantiers dans une conjoncture qui n'est facile pour personne. Or c'est plutôt un *surplus de tâches administratives* qu'on envisage d'imposer à leur direction. □

Enfin le MELS démystifié !

// LUCIE LAMONTAGNE, Trésorière

Le SPUQ a dit à maintes reprises que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) détenait la part la plus importante de la solution des problèmes financiers de l'UQAM, tant au plan du financement de l'immobilier que de celui du fonctionnement. Cette affirmation a été amplement commentée dans le rapport du Vérificateur général du Québec et mis en évidence dans le rapport intérimaire de la firme PricewaterhouseCoopers. Nonobstant la responsabilité du MELS dans le financement de l'enseignement supérieur, la subvention de fonctionnement du MELS représente une portion plus importante des revenus de l'UQAM (71 %) que dans les autres universités, car les frais afférents et de scolarité ont été et y sont moins élevés. Il est donc essentiel de comprendre les modalités d'application des subventions du MELS car seuls les professeurs, les professeures peuvent en maximiser les retombées compte tenu de leur rôle dans la définition de la programmation et dans l'encadrement des étudiants des 2^e et 3^e cycles.

Le financement universitaire du MELS se détaille sur plus d'une trentaine de subventions et ajustements récurrents ou *ad hoc*, certaines étant basées sur le nombre d'étudiants équivalents temps plein (30 crédits/an) (EETP) et d'autres calculées selon des critères spécifiques. La clé de pondération (anciennement nommé le CLARDER) est l'élément important de ce financement et sous-tend en bonne partie la perception du sous-financement de l'UQAM. Le tableau 1 montre que la valeur financière d'un EETP varie selon les disciplines et le niveau d'études. Chaque année, le MELS détermine un montant par EETP qui est multiplié par la valeur de pondération correspondante. Ainsi, un EETP en arts de 1^{er} cycle va rapporter près de 3 fois plus qu'un étudiant en administration. Une étudiante, un étudiant en sciences va entraîner un revenu 2,11 fois plus élevé qu'un EETP en lettres. Une étudiante, un étudiant au doctorat en géographie génère près de deux fois plus de financement qu'une étudiante, un étudiant de 3^e cycle en éducation. Les domaines principalement reliés à la santé rapportent plus, mais cet écart disparaît aux 2^e et 3^e cycles.

Le tableau 2 montre la pondération moyenne de chaque université afin de mettre en évidence les effets importants de cette classification sur le financement d'une université. Lorsque l'on compare les universités montrant un nombre d'EETP comparable à celui de l'UQAM, les universités Laval, McGill et Montréal atteignent une pondération moyenne d'environ 2,55 alors que l'UQAM et Concordia ne réussissent qu'un maigre 1,87, ce qui se traduit par une subvention de 154 M\$ pour l'UQAM par rapport à des subventions de plus de 220 M\$ pour les trois premières universités. Ces différences importantes s'expliquent par la présence, au 1^{er} cycle, de facultés de médecine ou de génie ou un plus grand nombre d'étudiantes, d'étudiants en sciences ou en éducation. De plus, Laval, McGill et Montréal ont entre 6 100 et 7 000 EETP de 2^e et 3^e cycles contre 3 500 et 3 000 pour l'UQAM et Concordia, respectivement. (La

TELUQ est celle qui « rapporte » le moins avec une pondération de 1,42, pour un financement de 13 M\$).

Le MELS finance non seulement l'enseignement mais aussi les besoins de soutien à l'enseignement, l'administration, les terrains et bâtiments, les bibliothèques, les services informatiques et autres. Tel qu'indiqué dans le tableau 3, la 2^e subvention du MELS la plus importante est celle reliée au soutien à l'enseignement. Elle comporte une partie fixe pour toutes les universités et un montant variable calculé selon le nombre d'EETP sans tenir compte de la pondération du domaine d'études. Elle est d'environ 43 M\$ pour l'UQAM. La subvention « terrains et bâtiments » est dévolue principalement aux dépenses d'entretien, de sécurité, d'assurances et d'énergie; elle est calculée sur la base de la surface des espaces d'enseignement reconnus par le MELS. Cette subvention inclut aussi les dépenses de rénovations et de réaménagements (UQAM : 23 M\$).

Par contre, le MELS diminue sa subvention d'un montant correspondant à environ 12,2 % des frais de scolarité provenant des étudiants canadiens et d'un montant fixe pour les étudiants étrangers (UQAM : retrait de 10 M\$). Une portion de ce montant est utilisée par le MELS pour l'aide financière aux étudiants en contrepartie du dégel des frais de scolarité (UQAM : 1.35M\$). Des subventions sont aussi données à certaines universités pour répondre à leur mission particulière (ex : en région, INRS, projets *ad hoc*), mais l'UQAM ne reçoit rien à ce chapitre.

Tableau 1 : Clé de pondération des effectifs pour le calcul du financement universitaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2007-2008)

| Secteur | Pondération par cycle | | |
|-------------------------------------|-----------------------|----------------|----------------|
| | 1 ^{er} | 2 ^e | 3 ^e |
| Musique | 3.30 | 4.42 | 6.40 |
| Beaux-arts | 2.93 | 4.42 | 6.40 |
| Sciences pures | 2.11 | 6.59 | 10.69 |
| Géographie | 2.11 | 6.59 | 10.69 |
| Éducation physique | 2.11 | 4.42 | 10.69 |
| Cinéma, photographie | 1.87 | 4.42 | 6.40 |
| Mathématiques | 1.41 | 4.42 | 9.42 |
| Génie | 1.41 | 4.42 | 9.42 |
| Éducation | 1.61 | 2.29 | 6.40 |
| Informatique | 1.41 | 2.29 | 6.40 |
| Droit | 1.41 | 4.42 | 6.40 |
| Sciences humaines et sociales | 1.07 | 4.42 | 6.40 |
| Administration | 1.07 | 2.29 | 6.40 |
| Lettres | 1.00 | 4.42 | 6.40 |
| Médecine | 4.07 | 6.59 | 10.69 |
| Pharmacie | 1.41 | 2.29 | 10.69 |
| Spécialités non médicales en santé | 2.32 | 6.59 | 10.69 |
| Sciences infirmières | 1.77 | 2.29 | 10.69 |
| Agriculture, foresterie | 5.05 | 9.41 | 9.42 |
| Architecture, design, environnement | 1.87 | 4.42 | 6.40 |

N.B. Les secteurs de médecine dentaire, médecine vétérinaire, optométrie n'ont pas été inclus pour ne pas surcharger ce tableau.



Tableau 2 : Effet de la pondération moyenne des EETP sur la subvention « enseignement » des universités québécoises (MELS, 2007-2008)

| Université | EETP | Pondération moyenne ¹ | Subvention enseignement (millions) |
|---------------------|---------------|----------------------------------|------------------------------------|
| Concordia | 23,731 | 1.86 | 142,8 \$ |
| Laval | 28,639 | 2.45 | 226,6 \$ |
| McGill | 26,269 | 2.59 | 219,4 \$ |
| Montréal | 31,831 | 2.64 | 271,4 \$ |
| HEC Montréal | 7,760 | 1.57 | 39,2 \$ |
| Polytechnique | 4,028 | 3.06 | 39,7 \$ |
| Sherbrooke | 15,101 | 2.45 | 119,3 \$ |
| UQAM | 25,427 | 1.87 | 153,9 \$ |
| UQTR | 7,379 | 1.91 | 66,2 \$ |
| UQAR | 3,405 | 1.95 | 21,4 \$ |
| UQO | 3,510 | 1.63 | 18,5 \$ |
| UQAC | 4,223 | 1.83 | 24,9 \$ |
| UQAT | 1,381 | 1.83 | 8,2 \$ |
| INRS | 0,348 | 8.04 | 9,0 \$ |
| ETS | 3,679 | 2.14 | 27,5 \$ |
| TELUQ (UQAM) | 2,924 | 1.42 | 13,4 \$ |

1. La pondération moyenne a été calculée par la subvention enseignement divisée par le nombre d'EETP.

D'autre part, une grande variété de subventions spécifiques est ajoutée à la subvention générale de chaque université. L'UQAM reçoit certaines de ces subventions, dont l'allocation relative aux grades décernés (UQAM : 4 M\$). Ainsi, un diplômé de 1^{er} cycle génère un montant de 500 \$ alors qu'un doctorat obtenu rapporte 7 000 \$. De plus, une portion de ces subventions provient des fonds indirects de recherche basés sur le montant des subventions et contrats provenant du gouvernement du Québec et d'organismes reliés obtenus par les professeurs, les professeuses (UQAM : 4 M\$). L'UQAM reçoit environ 4 M\$ pour le soutien aux bibliothèques et services informatiques ainsi que pour les services aux étudiants. D'autres subventions à divers chapitres, totalisant environ 8 M\$, sont versées à l'UQAM. Donc, pour 2007-2008, l'UQAM reçoit au chapitre du fonctionnement un montant total du MELS de 226,5 M\$ (excluant la TELUQ).

Comme le recteur Claude Corbo se plaît à le dire, un plan de redressement passe par une augmentation des revenus et une diminution des dépenses. Comme les dépenses reliées à la fonction enseignement et recherche sont faméliques à l'UQAM, contrairement à d'autres secteurs en croissance soutenue (administration, par exemple), la maximisation des revenus en utilisant plus efficacement la clé de financement est une avenue qui dépend principalement du corps professoral et est directement relié à sa tâche d'enseignement aux 1^{er}, 2^e et 3^e cycles. L'UQAM a récemment réalisé une opération de reclassification de certaines activités d'enseignement qui a porté fruit, mais pour aller plus loin elle n'a d'autres ressources que ses professeurs, professeuses. Malheureusement, cette nouvelle clé de financement a été signée par notre ancien recteur Roch Denis, peut-

être à son corps défendant, mais elle peut toujours être remise en question. Entretemps !

On pourrait imaginer des utilisations originales de la clé de financement, par exemple : la création de nouveaux programmes ou la modification de programmes existants que l'on pourrait qualifier de « plus rentables » (pour parodier nos experts-comptables) et développer des incitatifs pour augmenter le nombre d'étudiants gradués. Mais les obstacles majeurs à de telles initiatives sont : 1) le nombre déjà insuffisant de professeur(e)s et le fait que ceux-ci assument une charge de travail dépassant les limites de l'efficacité; et pire, 2) le discours de l'UQAM qui suggère une stagnation, au mieux, des ressources professorales avec des conditions de travail augmentées et de plus, sous-payées alors que les professeur(e)s sont justement ceux et celles qui ont réellement le pouvoir de faire augmenter la subvention « enseignement du MELS ».

Alors, M. le Recteur, vous ne construirez rien sans la matière première et les menuisiers, même si vous avez le bâtiment (pour rester dans la métaphore du budget des ménages). □

Tableau 3 : Ventilation des subventions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport aux universités (2007-2008)

| Type de subvention | Base de calcul |
|---|--|
| • Subvention générale | |
| Enseignement | 3 223 \$/EETP ¹ pondéré |
| Soutien à l'enseignement | |
| - montant fixe | 2,232 M\$ |
| - montant variable | 1 599 \$/EETP |
| Terrains et bâtiments | Superficie d'espace d'enseignement reconnu ² UQAM = 0 |
| • Missions particulières | |
| • Revenus à récupérer | |
| Aide financière aux études et terrains et bâtiments | 12,2% frais de scolarité |
| Montants pour étudiants étrangers | environ 9 000 \$/EETP/an |
| • Subventions spécifiques (liste partielle) | |
| Allocation relative aux grades | 1 ^{er} cycle : 500 \$ 2 ^e cycle : 1 000 \$ 3 ^e cycle : 7 000 \$ |
| Frais indirect de recherche | ±45% subventions et contrats du G. Québec Bail (UQAM = 0) |
| Location de locaux | |
| Soutien aux bibliothèques et accès aux équipements informatiques ³ | 2,26 M\$(UQAM) |
| Services aux étudiants ³ | 72 \$/EETP |
| Services aux collectivités ⁴ | Projets ad hoc |
| Autres projets | Contrats de performance |

1. Étudiant équivalent temps plein (30 crédits).
2. Ce montant est réduit d'une part de 75 % provenant du 12,2 % des frais de scolarité payés par les étudiants et récupérés par le MELS.
3. Montant de 18 M\$ pour le renouvellement des équipements est réparti entre les universités.
4. Montant de 0,567 M\$ à distribuer entre les universités.

262
février 2008



BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL